

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CNP - ASSUR-EURO-HY

ISIN : FRO000443772

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français, respectant les règles d'investissement et d'information de la Directive 2011/61/UE

Objectifs et politique d'investissement

CNP-ASSUR-EURO-HY, de classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro" est un FIA investi en titres européens libellés en euro, qui a pour objectif d'offrir à l'investisseur une participation aux rendements attractifs des obligations de sociétés au risque crédit élevé à partir d'un portefeuille composé d'obligations d'émetteurs européens libellées en euro, et à titre accessoire libellées dans une devise autre que l'euro qui devront faire l'objet d'une couverture de change. L'indicateur de risque de taux est représenté par une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10.

Le FIA n'étant pas un OPC indiciel, sa performance est comparée, a posteriori, avec l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro High Yield 3% Constrained (en euros). Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

Le gérant, cherchera à investir en titres de taux à haut rendement qui sont jugés sous-évalués dans le cadre de l'analyse spécifique de chaque émetteur et de chaque émission. Le gérant mettra à profit les écarts entre le prix du marché et la valeur fondamentale des titres au moyen de l'analyse des signatures prenant en compte les techniques d'évaluation obligataires.

Aucune contrainte n'est imposée sur la répartition entre la dette privée et publique des titres choisis.

Afin d'assurer une diversification de la composante en titres spéculatifs, les titres du portefeuille seront diversifiés suivant les secteurs, les émetteurs, la qualité de signature et les taux d'intérêt nominaux de façon à éviter toute concentration sur un seul segment. L'encours par émetteur ne représentera pas plus de 5% de la totalité du portefeuille.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. Afin d'assurer une diversification de la composante en titres spéculatifs, les titres du portefeuille seront diversifiés suivant les secteurs, les émetteurs, la qualité de signature et les taux d'intérêt nominaux de façon à éviter toute concentration sur un seul segment. L'encours par émetteur ne représentera pas plus de 5% de la totalité du portefeuille.

Pour chacune des composantes de l'actif du FIA, le gérant respectera les marges de manoeuvre suivante :

- Titres ayant une notation comprise entre AAA* à BBB-* ou Aaa** à Baa3** : jusqu'à 10 % de l'actif,

- Titres ayant une notation comprise entre BB+* à CCC* ou Ba1** à Caa2** : compris entre 67% et jusqu'à 100 % de l'actif,

- Titres ayant une notation inférieure à CCC* ou Caa2** : inférieure à 10% de l'actif.

En cas de conflit de notation entre les agences de notations, (Standard & Poor's, Fitch, et Moody's) une note moyenne sera utilisée pour déterminer la notation. En l'absence de notation officielle, les émissions, dont la notation interne donnée par la société de gestion ou par le groupe UBS sera jugée équivalente au niveau de catégorie spéculative seront autorisées, dans la limite de 20% de l'actif.

Dans la limite de 20% de l'actif, l'OPCVM pourra s'exposer à des obligations contingentes convertibles "CoCos" (titres de créance subordonnés complexes émis par des établissements de crédit ou des compagnies d'assurance et pouvant être convertis en actions ou voir leur nominal réduit en fonction de la survenance d'événements déterminés dans le prospectus d'émission).

Le FIA peut investir, pour les besoins de gestion en trésorerie, jusqu'à 10% de son actif net en parts ou en actions d'OPCVM de droit français ou européens, de toute classification monétaire libellée en euro.

Le FIA peut intervenir sur les marchés à terme afin de piloter son exposition aux risques sans rechercher de surexposition aux marchés. Les CDS serviront à couvrir ponctuellement certaines positions illiquides, et ne pourront porter que sur des émetteurs effectivement présents dans la composition du portefeuille, dans la limite de 20% de l'actif net.

* dans l'échelle de notation Standard & Poors ou Fitch.

** dans l'échelle de notation Moody's.

Caractéristiques essentielles :

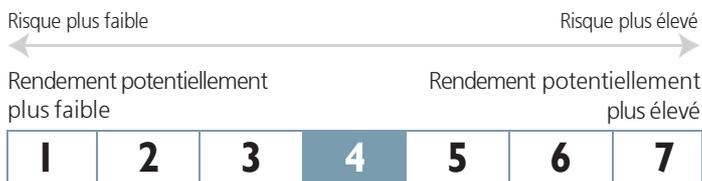
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 17h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Le FIA distribue et/ou capitalise ses revenus en fonction de l'affectation des résultats décidée chaque année par la société de gestion.

Recommandation :

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FIA reflète principalement les risques du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans les temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». Le FIA peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans

son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.39%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

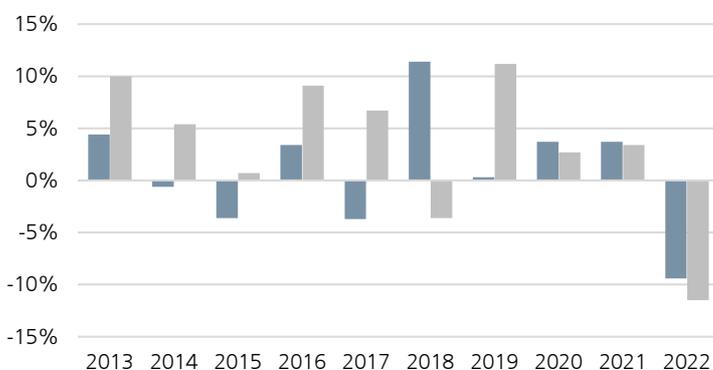
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- Pour chaque exercice, le rapport annuel du FIA donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Performances passées

Performance (en %)



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNP-ASSUR-EURO-HY	4.4%	-0.6%	-3.6%	3.4%	7.4%	-3.7%	11.4%	0.3%	3.7%	-9.4%
Indice de référence: Bank of America Merrill Lynch Euro High Yield 3% Constrained (en euros)	10.0%	5.4%	0.7%	9.1%	6.7%	-3.6%	11.2%	2.7%	3.4%	-11.5%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FIA.

La part a été lancée en 2000.

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com.

Catégories de parts : Ce FIA est constitué d'une seule catégorie de part.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPC peuvent être soumis à taxation. Les porteurs

du FIA sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.